



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON 2026/2027



ARTICLE 1 : ADHÉRER AU CLUB

Seuls les joueurs étant membres de l'association peuvent occuper les terrains (sauf dérogation accordée par le Président sur demande préalable). Pour être membre, il faut s'acquitter de la cotisation annuelle et **remplir une fiche de renseignements**.

ARTICLE 2 : GESTION DU CLUB

L'assemblée Générale a lieu une fois en fin de saison pour réélire le Comité Directeur et approuver le Bureau de l'association et pour décider des orientations de la saison à venir.

La composition du bureau peut être modifiée à chaque assemblée générale sous réserve qu'il y ait au moins un Président, un Trésorier et un Secrétaire.

Les votes ont lieu à la majorité des présents. Chaque joueur a droit à une voix, qu'il soit majeur ou non.

Les réunions du Comité Directeur se font sur demande du Président ou des membres du bureau.

ARTICLE 3 : HORAIRES

Ces horaires sont valables toute l'année.

- Mardi de 20h00 à 22h45 : Jeu libre au gymnase à Saint Martin du Touch (206 Chemin de Tournefeuille 31300 TOULOUSE)
- Mercredi de 12h00 à 14h00 : Jeu libre au gymnase à Saint Martin du Touch
- Jeudi de 17h30 à 20h00 : Jeu libre au gymnase à Saint Martin du Touch
- Samedi de 12h15 à 14h15 : Jeu libre au gymnase à Saint Martin du Touch
- Dimanche de 11h30 à 15h00 : Entraînement dirigé (1h30) puis jeu libre (2h) ou 100% jeu libre

ARTICLE 4 : INSTALLATION ET RANGEMENT DES TERRAINS

Les premiers joueurs arrivant dans la salle peuvent installer les terrains. Il est important de prendre soin du matériel mis à disposition dans la salle.

Les derniers joueurs sont tenus de ranger les terrains et ramasser les volants au sol qu'ils mettront soit dans le bac dédié à cet effet et servant aux entraînements, soit dans les poubelles présentes dans le gymnase.

Les filets sont à prendre et à ranger dans le local club.

ARTICLE 5 : TENUE

Une tenue de sport est exigée afin de pratiquer le badminton dans la salle. Les chaussures de salle sont obligatoires.

ARTICLE 6 : FONCTIONNEMENT DU JEU LIBRE

Il est obligatoire de jouer en double sur les terrains de double lorsque la fréquentation est élevée. Un roulement doit être organisé tous les sets afin de diminuer le temps d'attente en cas de forte affluence.

Si vous ne faites pas de match, n'occupez pas le terrain au-delà de ce laps de temps afin qu'un roulement puisse s'opérer.

Si vous souhaitez jouer, dirigez-vous vers un terrain libre.

ARTICLE 7 : TARIFS

Le montant des cotisations annuelles est voté en Assemblée Générale. Pour la saison 26-27, la cotisation est à 125€ avec une boîte de volant plume offerte pour les adultes, 210€ avec une boîte de volant plume offerte pour les couples, 50€ pour les licencié(e) dans un autre club.

Le club met en vente des boîtes de volants en plume et hybrides pour les licences principales au VSM :

- Volants Victor NCS Max(entr. et compét.) : 20€ OU
- Volants plumes RSL3 (compétition) : 27€

Thierry COLLIN

Président du Volant Saint Martin

Fait à _____ le ____ / ____ / ____
Signature (avec la mention lu et accepté)

